

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Commandeur de la Légion d'Honneur

ARRETE

portant inscription du centre hospitalier spécialisé Charles Perrens à BORDEAUX (Gironde) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret N° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

LA Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Aquitaine entendue en ses séances des 18 mars et 26 juin 1997 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que les bâtiments du centre hospitalier Charles Perrens, construits par l'architecte Valleton, sont parfaitement représentatifs de l'architecture aliéniste de la fin du XIXème siècle ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE

Article 1 : Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes du centre hospitalier spécialisé Charles Perrens, 121 rue de la Béchade à BORDEAUX (Gironde) :

- les façades et les toitures des deux bâtiments occidental et oriental encadrant la cour d'honneur,
- les anciennes cuisines, en totalité,
- les anciens pavillons des bains, en totalité,
- la chapelle en totalité,
- la fontaine datée de 1761.

Ces bâtiments sont situés sur la parcelle N° 35 d'une contenance de 15 ha 2 a 25 ca figurant au cadastre section IE et appartiennent au centre hospitalier spécialisé Charles Perrens par fait et acte antérieurs au 1er janvier 1956.

Le centre hospitalier spécialisé Charles Perrens, autrefois dénommé hôpital psychiatrique départemental de château Picon, est un établissement public départemental établi à BORDEAUX (Gironde), 121 rue de la Béchade et régi par le décret du 30 octobre 1970, publié au Journal Officiel du 11 novembre 1970.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le - 9 SEP. 1997

Le Préfet de Région,

Georges PEYRONNE

Pour ampliation
Le Chef de Bureau délégué,



Martine BESSELIERE-LAMOTHE